

7.—Soumis des mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant de \$15,035.16, suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'en autoriser le paiement.

8.—Soumis un compte de l'Ecole Technique de Montréal, au montant de \$40,000, représentant les subsides pour l'année 1915, payables par la Cité de Montréal à ladite Ecole, en vertu des Statuts de Québec, 2 Geo. V, 1912, section 5.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser le paiement de ladite somme à même le Fonds de Réserve.

9.—Soumis un rapport de l'Ingénieur-Surintendant de la Voirie, recommandant le vote d'un crédit additionnel de \$23,724 pour couvrir le coût des réparations à faire au matériel roulant du Département des Chemins.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De recommander au Conseil d'opérer le virement de ladite somme, à être prise sur le crédit voté pour arrosage d'été, et de l'appliquer aux fins ci-dessus mentionnées.

10.—Soumis un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, demandant à quelles conditions doit se faire la vente des terrains dont MM. Forgues, Chabot et Desrosiers se sont emparés, laquelle vente a été autorisée par résolution en date du 27 octobre 1914.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De confier la vente desdits terrains au Montreal Real Estate Exchange, les conditions de paiement devant être de 20% comptant et 20% par année.

11.—(25259) Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistiques, recommandant de donner instructions au Contrôleur et Auditeur et au Payeur de faire transporter l'allocation votée à M. Jacques Sévigny pour entretien de cheval et voiture, au nom de M. Paul Lacombe.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ladite recommandation.

12.—(25121) Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistiques, au sujet de la condition du Poste No 20, angle Boulevard St-Laurent et avenue Laurier, au point de vue de la salubrité.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser le Surintendant de Police à faire faire les menus travaux nécessaires pour remédier à cet état de choses, et d'en charger le coût au crédit de l'administration de son département.

13.—(25245) Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistiques, recommandant l'achat d'un transformateur de 40 K. W. 55-110 bolts, au coût approximatif de \$300, pour faire fonctionner les appareils des Laboratoires.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser ladite dépense à même le crédit voté pour "Installation du Laboratoire".

14.—Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée au 12 du courant, à 3 heures p.m.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

7.—Submitted warrants, verified by the City Comptroller and Auditor, amounting to \$15,035.16, as per certified list.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That payment of same be authorized.

8.—Submitted an account from the Montreal Technical School, amounting to \$40,000, representing the contribution for the year 1915, payable by the City of Montreal to the said School, in virtue of the Quebec Act, 2 Geo. V, 1912, section 5.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That payment of said sum be authorized ex-Reserve Fund.

9.—Submitted a report from the Engineer Superintendent of the Road Department, recommending that an additional appropriation of \$23,724 be voted to cover the cost of the repairs to be made to the rolling stock of the Road Department.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said sum be varied from the appropriation voted for summer street watering and applied to the above mentioned purposes.

10.—Submitted a report from the Purchasing and Sales Agent, asking on what conditions the sale of the lots which Messrs. Forgues, Chabot and Desrosiers took possession of is to be effected, the said sale having been authorized by resolution on the 27th October 1914.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the sale of said lands be effected by the Montreal Real Estate Exchange, the conditions of payment to be 20% cash and 20% per annum.

11.—(25259) Submitted a report from the Medical Health Officer, recommending that instructions be given to the Comptroller and Auditor and to the Paymaster to have the allowance voted to Mr. Jacques Sévigny for horse-keep and vehicle, transferred to Mr. Paul Lacombe.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said recommendation be approved.

12.—(25121) Submitted a report from the Medical Health Officer, anent the condition of No. 20 Station, corner of St. Lawrence Boulevard and Laurier avenue, from a sanitary stand point.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the Superintendent of Police be authorized to take the necessary measures in order to remedy the existing state of things and that the expenditure to be incurred in this connection be charged against the appropriation voted for the administration of his department.

13.—(25245) Submitted a report from the Medical Health Officer, recommending that a 40 K. W. 55-110 bolts transformer be purchased for the laboratory at an approximate cost of \$300.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said expense be authorized out of the appropriation voted for installation of a laboratory.

14.—On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That this meeting be adjourned until the 12th instant, at 3 p.m.

L. N. SENECAI,
Secretary.